Usage de la maison aprés deces

Par megane
Bonjour, Mon beau père vient de décéder. Les héritiers savent depuis 2015 que notre belle mère peut rester pendant un an
Ma question qui paye les charges courantes de cette dame?
J aimerai coupé électricité mais je ne veux pas me mettre hors la lois. Les héritiers ont fait part de la future action.
Merci de votre aide
Par yapasdequoi

Bonjour

Le contrat d'électricité doit être au nom de l'occupant lequel doit payer ses charges. Sauf s'il invoque l'obligation alimentaire.

Pourquoi pensez-vous avoir des droits sur cette maison ? Et sur le contrat d'électricité ?